

Déclaration liminaire FS AC • 16 OCT. 2024

Pas de conquêtes sociales, sans libertés syndicales

Poursuivis pour avoir, à Cayenne et à Paris, défendu la santé des agent-e-s-, lorsqu'il a fallu se battre pour que les agent-e-s n'aient plus à travailler dans des locaux amiantés !

Poursuivis pour avoir défendu, à Cayenne et à Paris, les droits des agent-e-s, lorsqu'il a fallu faire appliquer nos statuts !

Poursuivis pour s'être battus, à Cayenne et à Paris, contre la casse de la fonction publique !

Nos camarades sont convoqués devant la 17ème chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris le jeudi 07 novembre 2024 à 14h.

Pour la liberté de parole partout, pour la liberté d'action partout, pour que la justice ne sorte pas du champ syndical !

Lors de la précédente réunion de cette instance, la CGT alertait en introduction de sa déclaration liminaire sur « les menaces qui pèsent sur notre démocratie et sur le service public de la justice, sur ses agents et la population. ». Depuis, nos concitoyens se sont mobilisés massivement pour faire barrage au pire.

Et pourtant, par un sidérant déni de démocratie, le président de la République a choisi d'installer au gouvernement l'alliance de l'austérité et des pires réactionnaires, dont on peine à distinguer la différence avec ce à quoi les français ont massivement fait barrage en juillet dernier.

Le service public de la Justice était déjà « à l'os ». Mais le gouvernement, loin de redresser la situation, entend donner un nouveau tour de vis, compromettant l'exercice des missions les plus essentielles. Comment nos collègues, dont les conditions de travail sont déjà particulièrement difficiles, ne seraient-ils pas durement affectés ?

Nous pourrions malheureusement reprendre pratiquement au mot près le constat déjà dressé lors de la séance précédente. Le sentiment s'installe, toujours plus vif, que les débats que nous avons ici ne reflètent pas dans toute leur gravité les souffrances, et les situations trop souvent dramatiques dont nous font part chaque jour nos collègues.

Nous avons aujourd'hui communication des très rares cas d'accidents du travail que leurs victimes ont réussi à faire connaître à l'issue du parcours du combattant.

Mais combien d'arrêts-maladie de collègues brisés :

par des pratiques managériales toxiques ;

par une surcharge de travail les conduisant au burn-out voir à la dépression ;

par un sous-effectif criant ;

Et combien d'agents contractuels corvéables et toujours plus sollicités.e.s par une hiérarchie profitant

sans scrupule de leur statut précaire ?



La CGT constate qu'un nombre élevé de collègues à qui le télétravail ou des autorisations d'absence pour raison médicale ont été prescrits se voient refuser d'exercer leur droit ou y accèdent très difficilement, au détriment de leur santé. Ces pratiques doivent cesser.

Notre organisation syndicale constate qu'un grand nombre de contractuel.les en congé maternité, parental ou congé maladie se retrouvent dans des situations financières ubuesques et catastrophiques du fait d'une gestion « maison » inacceptable... Ces situations financières ont des conséquences sur la santé physique et morale de nos collègues.

Les conditions matérielles d'exercice de nos métiers sur les différents sites sont elles-mêmes loin d'être satisfaisantes comme les conditions bâtimentaires identifiées lors des visites CHSCT & FS AC : sanitaires dans une demi-pénombre dans plusieurs étages du M2, sanitaires bouchées un jour sur deux au rez-de-chaussée du M3, stores défectueux au M3, problème de réseaux téléphoniques sur les 2 bâtiments.

Les conditions d'accès au site Olympe de Gouges, si elles sont « sécurisées » restent un sujet qui préoccupe un grand nombre d'agents et prestataires. Quand le square, les accès au canal seront-ils enfin réouverts, que les agent.e.s puissent profiter dans des conditions acceptables des espaces verts du site ?

La CGT remercie le docteur Diaz pour son professionnalisme, pour son implication, son courage face à l'adversité, son départ est un échec à nos yeux car un très grand nombre de collègues savaient pouvoir compter sur l'accompagnement du médecin du travail. Comptez sur les élu.e.s CGT-SM, pour ne pas baisser la garde et vous défendre, sur ce sujet comme sur tous les autres !